

## Atmo Drôme-Ardèche devient le comité territorial Drôme Ardèche

Les acteurs locaux engagés dans l'amélioration de la qualité de l'air du territoire

*L'observatoire régional Air Rhône-Alpes (créé le 1<sup>er</sup> janvier 2012) s'appuie sur des acteurs locaux (représentants de l'Etat, du monde économique, des collectivités, des associations, experts...) réunis en comités territoriaux pour mener à bien ses missions.*

*Le Comité territorial de la Drôme et de l'Ardèche (anciennement Atmo Drôme-Ardèche) s'est réuni pour la première fois, en séance plénière le 11 juin 2012 afin d'élire le Président et les représentants de son territoire.*

*Au service de l'amélioration de la qualité de l'air, ce comité permet de mettre en place des actions locales cohérentes avec les orientations régionales tout en tenant compte des spécificités du territoire. Constitué de manière quadripartite, il garantit la concertation des acteurs du territoire, un atout majeur dans la mise en œuvre de la stratégie de surveillance de l'observatoire régional.*



### Enjeux et leviers d'actions

La population est exposée à des dépassements récurrents des normes de qualité de l'air sur certains territoires de la région Rhône-Alpes. L'Etat français est engagé dans un **contentieux européen** pour non respect de la réglementation sur les particules PM10. Si aucune nouvelle action n'est entreprise, près de 200 000 rhônalpins seront encore exposés à des dépassements de seuils réglementaires pour la qualité de l'air en 2015. Les études épidémiologiques confirment l'**impact sanitaire de la pollution atmosphérique** en France.

Une politique centrée sur la gestion des « pics », bien que nécessaire, a peu d'efficacité sur l'exposition moyenne de la population. La priorité doit être donnée à la **réduction des expositions chroniques** (moyenne annuelle ou pollution de fond) pour lutter efficacement contre les particules en suspension et garantir ainsi une meilleure qualité de l'air sur le long terme.

*(Cf. Rapport du Haut Conseil de la Santé Publique du 2 mai 2012)*

**L'année 2011** a été marquée par une démarche de planification ambitieuse. Il est désormais indispensable de mettre en place ces actions sur le terrain afin que les populations de Rhône-Alpes ne soient plus exposées à un air de mauvaise qualité.

**Face à ces enjeux, il est nécessaire que les collectivités territoriales et l'Etat mettent en œuvre localement des plans d'actions ambitieux afin d'améliorer la qualité de l'air.**

La réduction de l'exposition à la pollution atmosphérique peut s'appuyer sur **deux leviers d'action majeurs** : la diminution des rejets de polluants atmosphériques et le développement d'un urbanisme qui protège les populations.

### Les représentants du Comité Territorial Drôme Ardèche



**Mme Michèle RIVASI**  
Présidente  
Ville de Valence



**M. Patrick LART**  
Vice-président  
FRAPNA Drôme

## La situation dans la Drôme et l'Ardèche en 2011

L'année 2011 a été fortement impactée par la pollution atmosphérique. Les conditions météorologiques ont notamment contribué à la formation et à l'accumulation des polluants.

A chaque saison, sa problématique :

- **Le dioxyde d'azote et les particules fines** en hiver. Directement émis par le trafic routier et le chauffage, ces polluants sont particulièrement concentrés en bordure de voies de circulation.

Les normes concernant les particules ne sont pas respectées sur une grande partie de la vallée du Rhône, les zones les plus urbanisées sont particulièrement touchées. Le non respect des normes est également avéré pour le dioxyde d'azote, mais cette pollution est de moindre ampleur, circonscrite à la proximité des grands axes de circulation.

- **L'ozone**, formé à partir des oxydes d'azote et des Composés Organiques Volatils (carburants, utilisation de solvants) sous l'action du rayonnement solaire est surtout présent durant la saison estivale, en particulier en milieu rural.

Le département de la Drôme est particulièrement touché.

## Les chiffres clés du territoire

### Les épisodes de pollution sur la Drôme et l'Ardèche en 2011

- 31 jours d'épisodes pollués justifiant l'activation de dispositifs préfectoraux, dont 13 au niveau d'alerte. 64% des cas liés aux particules, 32% à l'ozone.

### Les secteurs d'activité responsables de la pollution du territoire

- Le chauffage individuel au bois est à l'origine de 38% des émissions annuelles de particules fines PM10. Un jour de grand froid, la proportion atteint 69%. Ces émissions sont principalement dues aux appareils anciens et à faible rendement.
- Le trafic routier (et particulièrement les véhicules diesel) est à l'origine de 64% des émissions annuelles d'oxydes d'azote.

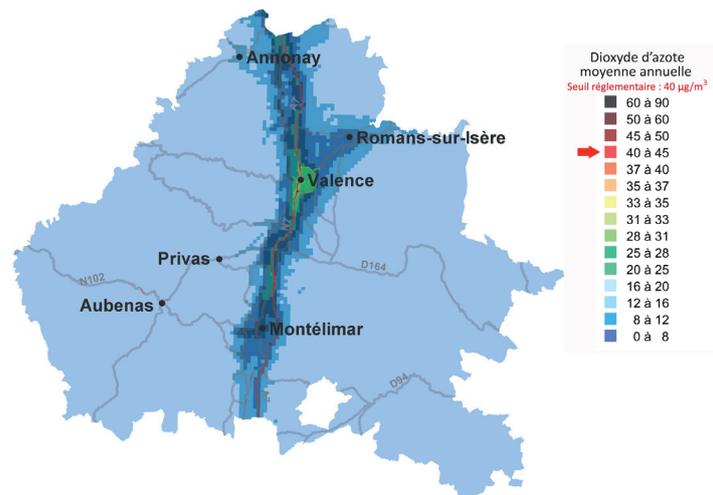
## Les plans du territoire

Air Rhône-Alpes est impliqué dans l'élaboration de 4 plans réglementaires sur tout ou partie de la Drôme et de l'Ardèche

- **1 Schéma Régional Climat Air Energie**
- **1 Plan de Déplacements Urbains**  
Territoire des agglomérations de Valence et Romans
- **1 Schéma de Cohérence Territoriale**  
Rovallain
- **1 Plan Climat-Energie Territorial**  
Valence agglomération

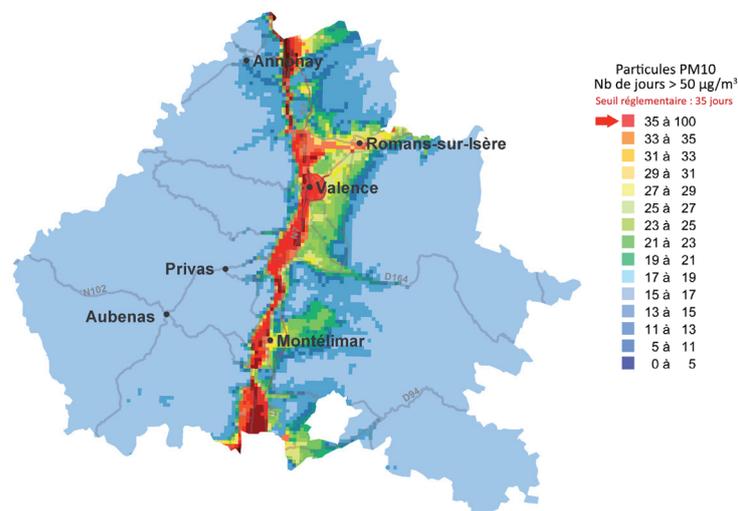
## Dioxyde d'azote

Polluant très présent en bordure des voiries



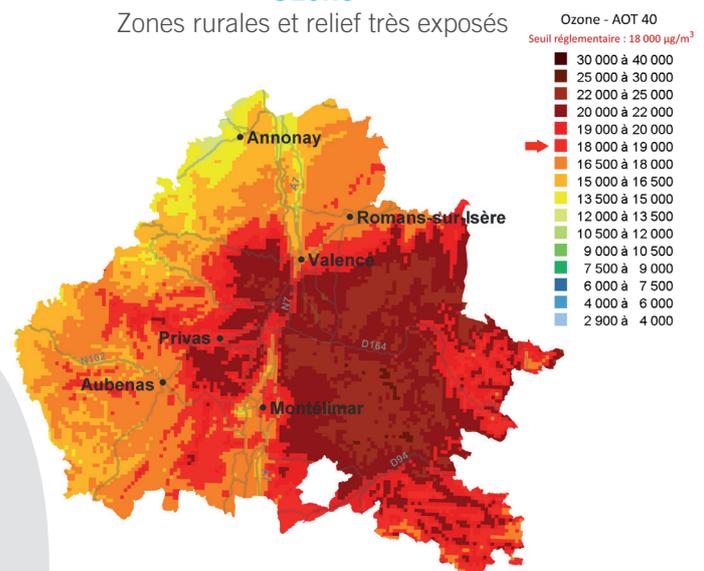
## Particules PM10

Nécessité d'agir sur plusieurs sources d'émissions (trafic routier, chauffage, industrie)



## Ozone

Zones rurales et relief très exposés



## CONTACT PRESSE

Manuel MARQUIS - Directeur territorial Zone Ouest - 09 72 26 48 90  
direction@air-rhonealpes.fr

+ d'infos : [www.air-rhonealpes.fr](http://www.air-rhonealpes.fr)